

# CAHIER DES CHARGES DES COMPETITIONS

## Département du Bas-Rhin

Edition mise à jour le 20 Février 2024

### SOMMAIRE

|        |                            |    |
|--------|----------------------------|----|
| I.     | INTRODUCTION               | 1  |
| II.    | CANDIDATURE                | 1  |
| III.   | SALLE DE COMPETITION       | 1  |
| IV.    | LE MATERIEL                | 3  |
| V.     | SALLE D'ECHAUFFEMENT       | 6  |
| VI.    | SALLE DE REUNION DES JUGES | 6  |
| VII.   | OBLIGATION DES JUGES       | 6  |
| VIII.  | TENUE DES JUGES            | 7  |
| IX.    | SERVICE MEDICAL            | 7  |
| X.     | PERSONNEL LOCAL            | 8  |
| XI.    | FLECHAGE                   | 8  |
| XII.   | PRESSE                     | 8  |
| XIII.  | REPARTITION FINANCIERE     | 8  |
| XIV.   | PALMARES ET RECOMPENSES    | 10 |
| XV.    | STANDS ET PUBLICITE        | 12 |
| XVI.   | DEVELOPPEMENT DURABLE      | 12 |
| XVII.  | DROIT A L'IMAGE            | 12 |
| XVIII. | ALERTE METEO ORANGE        | 12 |

## **I. INTRODUCTION**

Le Cahier des Charges constitue la base des règles directives pour l'organisation des manifestations et compétitions départementales. Il précise les modalités d'organisation de ces compétitions et définit les responsabilités et obligations réciproques.

Ce Cahier des Charges a pour objet d'accompagner l'association organisatrice à organiser et mettre en œuvre des compétitions départementales de qualité en partenariat avec le Comité Départemental CDGYM 67 et en toute sécurité.

Il a pour but d'aider le club organisateur afin que ce dernier puisse répondre à toutes les situations.

## **II. CANDIDATURE**

Seules les structures affiliées à la fédération française de gymnastique peuvent organiser une compétition départementale.

La candidature doit être présentée par écrit auprès du CDGYM 67 pour toutes les compétitions départementales à partir de l'ouverture de l'appel à candidature et dans les délais fixés par celui-ci.

L'organisateur devra se mettre en conformité avec le Cahier des Charges du CDGYM 67.

Une description du matériel gymnique et de la salle de compétition (*dimensions, capacité en spectateurs, taille et nombres de salles annexes*) sera jointe à la demande de candidature, tout comme les informations relatives à la salle d'échauffement corporelle. (*distance séparant la salle d'échauffement de la salle de compétition, etc...*)

Seuls les dossiers complets seront présentés au bureau départemental pour la désignation des organisateurs. L'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges en déposant sa candidature.

Si plusieurs candidats se proposaient pour la même compétition, le bureau veillera à un équilibre dans la répartition des compétitions sur le département.

## **III. SALLE DE COMPETITION**

La salle de compétition devra être équipée de matériel de la discipline compétitive concernée et homologué par la FFG.

Selon le type de compétitions et le plan de travail, les responsables de la compétition demanderont, au club organisateur, de mettre en place un plateau mixte ou un double plateau pour l'une ou l'autre catégorie.

Les tribunes doivent avoir la capacité d'accueillir le nombre de spectateurs relatif au type de compétition. Elles doivent être conformes à la législation en vigueur.

Il est strictement interdit pour les spectateurs de se rendre dans la salle de compétition ou la salle d'échauffement. Une séparation sera clairement matérialisée entre l'aire réservée aux spectateurs et celle réservée aux sportifs, entraîneurs et officiels.

L'organisateur devra veiller à cette application.

La température de la salle d'échauffement et la salle de compétition minimum recommandée : 19°.

Un micro devra rester en permanence à la disposition du responsable de compétition. Une personne compétente

assurera les annonces au micro. (*entrées et sorties des gymnastes, déplacements, annonces débuts et fins d'échauffements, annonce du nom des gymnastes passant au sol, etc...*)

Un chronomètre est nécessaire pour la gestion du temps d'échauffement.

Deux personnes gèrent la sonorisation pour les musiques au sol et des déplacements. Cette sonorisation doit être de bonne qualité et connectable à un ordinateur.

Des musiques pour les déplacements des gymnastes ainsi qu'une musique de fond pour les échauffements ou les temps morts devront être prévues.

**Rappel:** (extrait de la Brochure Technique Fédérale en vigueur)

Ne pas utiliser d'appareils électroniques (*smartphones, tablettes, téléphones*), ne pas filmer, photographier dans l'aire de compétition. Ceci s'applique aux entraîneurs, juges, officiels et bénévoles du club.



**Certaines salles du département, n'autorise pas les chaussures de ville à talons, merci aux juges et aux officiels de prévoir de chaussure de ville plate en cas d'interdiction (sauf si des tapis sont prévus à cet effet).**

## IV. LE MATERIEL

Le matériel de compétition devra être conforme au Règlement Technique de la Fédération Française de Gymnastique, pour les compétitions à finalité nationale ou régionale dans les 8 disciplines fédérales.

### Matériel général :

- Une table de direction pouvant accueillir environ 6 personnes. (1 responsable compétition, 2 responsables juges, 2 ou 3 responsables départementaux et régionaux)
  - Une table réservée à l'informatique, peut être accolée à la table de direction ou si possible à l'écart avec prise de courant à proximité. Le papier pour l'imprimante est fourni par l'organisateur.
  - Une table réservée pour la sonorisation et le PC des musiques (fournit par le CD). Celle-ci doit être de bonne qualité et audible par le public et les gymnastes.
- **Il faut prévoir des branchements électriques (*multiprises*) à toutes ces tables, qui devront être placées de façon à ce que tout le plateau de compétition soit visible.**
- Prévoir une sonorisation de secours. (lecteur USB + CD)
  - Une table sera prévue pour les récompenses. (*médailles et coupes*)
  - Un podium pour les remises des médailles aux 3 premiers de chaque catégorie de la compétition.
  - Assurer la signalétique des agrès ou des trampolines (plateau 1 et 2), des jurys, des espaces d'échauffements en aérobic et GR, zones de repos, ...

### Gymnastique Artistique

Voir Règlement Technique GAM-GAF de la saison en cours.

Dans le cas d'un double plateau féminin, les agrès barres asymétriques et poutre devront être doublés pour respecter la réglementation fédérale.

### Matériel annexe :

- Une sonorisation pour le sol GAF + un micro.
- Un chronomètre + un gong au sol. (GAM et GAF)
- Deux chronomètres + un gong à la poutre. (GAF)
- Un triple décimètre au saut (GAM et GAF)
- Une table et des chaises, en nombre suffisant, seront prévues à chaque agrès pour le jury. (*nombre de juges en fonction de la compétition*) cf *planning juges*.
- Des bancs ou des chaises seront prévus à chaque agrès pour les compétiteurs.
- La magnésie sera fournie, en quantité suffisante, par le club organisateur et le responsable matériel veillera à ce qu'elle ne manque à aucun agrès pendant la compétition.

### Gymnastique Rythmique

Un praticable de compétition de 13 x 13 mètres. Prévoir une zone de sécurité autour du praticable.

Hauteur sous plafond réglementaire : 9 mètres minimum.

Une salle d'échauffement obligatoire (*avec zone corporelle et zone engins*) + un praticable de pré-compétition.

**Matériel annexe :**

- Une sonorisation clé USB et CD + un micro
- Un chronomètre
- Des tables et chaises en nombre suffisant pour le jury
- Une table de vérification des normes des engins

## Trampoline

Hauteur sous plafond réglementaire : 10 mètres (*hauteur conseillée*) ou 8 mètres (*minimum de sécurité*).

L'installation doit être aménagée en plateau composé de deux trampolines de toile 4x4 ou 5x4 complets (*avec tapis spécifiques, tapis de parade, tapis de protection*).

Un trampoline en salle d'échauffement ou en « aire » d'échauffement (*peut être disposé dans la salle de compétition*).

### Matériel annexe :

- Une sonorisation avec un micro
- Une estrade pour le jury (*hauteur 1 mètre au minimum*)
- Deux chronomètres
- Des tables et chaises pour 8 personnes sur l'estrade
- Des bancs ou chaises pour les compétiteurs
- Un panneau d'affichage pour ordre de passage et résultat

## Tumbling

Une piste d'élan

Une piste d'acrobatie (*une piste gonflable peut être utilisée*)

Tapis de réception

### Matériel annexe :

- Une sonorisation clé USB et CD + un micro
- Des tables et chaises en nombre suffisant pour le jury
- Des bancs ou chaises pour les compétiteurs

## Gymnastique Acrobatique

Un praticable de compétition dynamique 12 x 12 mètres, ainsi qu'une aire d'échauffement articulaire (*délimitée par des tapis*).

### Matériel annexe :

- Une sonorisation clé USB et CD + un micro
- Des tables et chaises en nombre suffisant pour le jury, face au praticable
- Des bancs ou chaises pour les compétiteurs

## Aérobic

Une surface lisse de type parquet, synthétique de 12 x 12 mètres délimitée par une bande de couleur (*de 5 cm, incluse dans la zone d'évolution*).

### Matériel annexe :

- Une sonorisation clé USB et CD + un micro
- Des tables et chaises en nombre suffisant pour le jury, face à l'aire de compétition
- Des bancs ou chaises pour les compétiteurs

## Team Gym

Une surface de 12 x 12 mètres

Une table de saut réglable

Un mini-trampoline

Une piste d'élan de saut 25 mètres

Une piste d'acrobatie (*une piste gonflable peut être utilisée*)

Des tapis de réception (*réception de mini-trampoline et table de saut*)

### Matériel annexe :

- Une sonorisation clé USB et CD + un micro
- Des tables et chaises en nombre suffisant pour le jury
- Des bancs ou chaises pour les compétiteurs

## **V. SALLE D'ÉCHAUFFEMENT**

Il faudra mettre à disposition une salle d'échauffement équipée en fonction de la discipline (cf réglementation de chaque discipline).

Pour l'échauffement articulaire, la salle sera uniquement équipée de tapis ou moquettes en nombre suffisant (en fonction du nombre de gymnastes).

Elle doit être le plus proche possible de la salle de compétition et une liaison rapide doit être possible.

Mettre à disposition des vestiaires pour les gymnastes et entraîneurs.

L'accès aux vestiaires se fera 45 minutes avant le début de la compétition et l'accès à la salle d'échauffement 30 minutes avant.

### **Gymnastique Artistique**

Pas d'accès aux agrès possibles.

### **Gymnastique Rythmique**

Poste de contrôle des engins à prévoir.

### **Aérobic**

Prévoir un poste avec lecteur USB pour l'échauffement sur musique.

## **VI. SALLE DE REUNION DES JUGES**

Prévoir un ou plusieurs lieux avec tables et chaises pour que les responsables des Jurys puissent organiser leur réunion. *(qui pourra se faire dans la salle de compétition).*

S'il existe un bureau ou une pièce dans l'enceinte des installations, il pourra être mis à la disposition du responsable de la compétition en cas de besoin.

Cette salle devra se trouver à 5 minutes à pied maximum du lieu de la compétition.

## **VII. OBLIGATION DES JUGES**

- - Connaître TOUT ou PARTIE du code de pointage correspondant à son niveau de qualification
- - Connaître le contenu exact du programme compétitif que le juge est amené à juger
- - Connaître le règlement technique des compétitions FFGym en vigueur
- - Être capable d'argumenter toutes les notes données grâce aux écrits réalisés sur les feuilles de jugement en fonction de son niveau
- - Noter régulièrement en compétition (minimum 2 fois dans l'année)
- - Être présent sur les lieux de compétition à l'heure prévue pour la réunion de juges et pour la

durée de la compétition

- - Se présenter en tenue conforme au règlement technique
- - Respecter la charte du juge
- - Avoir un comportement adapté (ponctualité, respect des autres, respect des règles)
- - Utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge
- - S'abstenir de tout contact avec les autres membres du jury ou avec toute autre personne non autorisée par le responsable du jury.

## VIII. TENUE DES JUGES

Les juges doivent être habillés dans une tenue réglementaire ; bas noir, haut blanc et veste noir. Tailleur ou costume de rigueur (le bleu marine est toléré en GAF).

En GAM, la cravate est de rigueur pour les hommes.



**Certaines salles du département, n'autorise pas les chaussures de ville à talons, merci aux juges et aux officiels de prévoir de chaussure de ville plate en cas d'interdiction (sauf si des tapis sont prévus à cet effet).**

## IX. SERVICE MEDICAL

Le service médical est obligatoire : infirmier(e) ou secouriste ou sapeur-pompier ou médecin ou kinésithérapeute peuvent remplir ce poste-là.

Une infirmerie est souhaitable. A défaut un endroit approprié, un peu à l'écart pour les soins éventuels.

La responsabilité générale de l'organisation médicale est d'assumer l'intervention au niveau du public et du personnel local. Eventuellement au niveau des gymnastes.

L'équipe médicale doit être présente pendant la durée des échauffements et de la compétition.

Un local avec un WC, sans fenêtre, doit pouvoir être mis à disposition dans l'éventualité, d'un contrôle anti-dopage. En cas de besoin la « *trousse de premier secours du complexe ou du club* » peut être sollicitée. Elle ne doit pas comporter de produits périmés.

Avertir par courrier, quelques jours avant la compétition les services de sécurité (*pompiers, SAMU, clinique, hôpital...*) proches du lieu de la compétition.

Le CDGYM 67 n'est, en aucun cas, responsable des incidents pouvant intervenir avant, pendant et après la compétition.

## X. PERSONNEL LOCAL

L'organisateur doit prévoir :

- Un responsable du matériel, qui devra être désigné nommément et qui sera à la disposition du responsable de la compétition. (*vérification du petit matériel, ...*)
- 2 personnes à l'accueil de la salle d'échauffement des gymnastes et entraîneurs, contrôle de présence et des licences avec photo obligatoires par rapport à l'organigramme et sous l'autorité du responsable de la compétition.
- 1 ou 2 personnes pour la saisie informatique des notes sur demande du CDGYM 67.
- 2 personnes, en permanence, pour la sonorisation.
- Un responsable de la salle d'échauffement devra être présent en permanence et assurer le respect des horaires.
- 4 personnes chargées du ramassage des notes à disposition du ou des responsables juges, pendant toute la durée de la compétition sous l'autorité d'une personne adulte. (*ce poste peut être occupé par de jeunes gymnastes*)

## XI. FLECHAGE

Un fléchage local peut être mis en place pour guider les sportifs et le public vers la salle de compétition.

A défaut, et si nécessaire, un plan, avec adresse exacte ou avec coordonnées GPS, est à fournir au CDGYM 67 pour diffusion sur le site Internet.

## XII. PRESSE

Le CDGYM 67 prendra contact avec les représentants de la presse pour l'annonce en amont de la compétition (*L'Alsace et les Dernières Nouvelles d'Alsace*).

La couverture, sur le plan départemental, article et palmarès, sera coordonnée par le CDGYM 67.

## XIII. REPARTITION FINANCIERE

### 1) DEPENSES :

**L'organisateur aura à sa charge :**

- Les éventuels frais relatifs à la mise à disposition et transport du matériel de gymnastique.
- Les éventuels frais de location de salle.
- Prévoir une table pour les petites collations par ½ journée, pour les juges et responsables de la compétition ainsi que pour le photographe du CDGYM 67. (*café, thé, chocolat, eau, cake, croissant ou autre + 1 sandwich à prévoir le samedi après-midi si la compétition termine après 19h00*).
- De mettre de l'eau à disposition sur la table des juges et des responsables.

**L'organisateur devra prévoir des coupes :**

- En Individuel et en Equipe au moins une coupe au premier de chaque catégorie.
- En cas de dépenses exceptionnelles ou en cas de problèmes d'ordre financier, aucune prise en charge ne sera possible par le CDGYM 67 sans accord préalable.

**Le CDGYM 67 prendra en charge :**

- Le déplacement des responsables du déroulement et des juges convoqués selon le barème du CDGYM 67.

- Les frais de repas, si nécessaire. L'organisateur devra proposer un repas, d'un coût maximum de 12 €, par personne, comprenant une entrée, un plat chaud avec accompagnement, un dessert et une boisson.
- Les médailles pour les 3 premiers de chaque podium.
- Le CDGYM 67 versera une compensation financière de 50 € par ½ journée de compétition et par plateau, pour la collation des juges et responsables de la compétition. **Les clubs organisateurs qui ne respectent pas cet engagement se verront diminuer la compensation financière de 70%.**

## 2) RECETTES :

L'organisateur encaisse les droits d'entrée du public et les recettes des stands et buvette.

En cas d'entrée payante, l'organisateur devra laisser libre accès pendant toute la durée de la compétition aux personnes ci-dessous :

- les enfants de moins de 14 ans
- aux membres du CDGYM 67, du Comité Régional Grand Est et les salariés
- au photographe du CDGYM 67 qui aura accès à toutes les salles (*échauffement et compétition*)
- aux responsables de la compétition, aux juges convoqués et juges clubs
- la personne commissionnée par le CDGYM 67 pour la saisie informatique des notes

Pour les compétitions par équipe :

- au nombre de gymnastes prévu par équipe selon la compétition
- entraîneurs et juges clubs

Pour les compétitions en individuel :

- chaque gymnaste prévu sur le plan de travail
- entraîneurs et juges clubs

**Tarifs :**

- Tarif d'entrée : le CDGYM 67 préconise un tarif maximum de 3 € pour un championnat départemental avec un tarif préférentiel pour les licenciés FFGym sur présentation de leur licence avec photo ou attestation avec photo.
- Le CDGYM 67 n'impose pas de limite prix pour les consommations, mais vous rend attentif quant à la fixation de tarifs décents et honnêtes à destination du public, des gymnastes et participants présents. La réussite d'un événement et l'attraction du public passent également par des consommations accessibles au plus grand nombre.

## XIV. PALMARES ET RECOMPENSES

Un palmarès complet et signé par le responsable du jury devra être affiché dès la fin de la compétition. Dans le cas d'une compétition comportant une catégorie avec un nombre très important de gymnastes ou d'équipes, un palmarès intermédiaire sera affiché régulièrement.

L'ensemble des palmarès sera téléchargeable sur les différents sites Internet du CDGYM 67 et de la Fédération Française de Gymnastique.

Le palmarès sera consultation tout au long de la compétition sur live gym.

<https://cd67.ffgym.fr>

<https://ffgym.fr>

<https://live.ffgym.fr/>

[home](#)

La présence d'élus locaux est souhaitable, dans la mesure du possible, lors de la remise des récompenses.

Organiser en accord avec le CDGYM 67, des démonstrations qui permettent de découvrir les activités du club ou du Comité en attendant le palmarès.

Les médailles sont offertes par le Comité départemental. Le club organisateur fournit une coupe ou un trophée au premier.

Lors du contrôle et de l'édition des palmarès, il est préférable d'interdire la présence de toute personne non indispensable au bon déroulement.

## XV. STANDS ET PUBLICITE

L'organisateur devra apposer, en bonne place, les affiches ou banderoles du CDGYM 67, ainsi que celles des partenaires du CDGYM 67.

Le club organisateur devra mettre à disposition, en salle d'échauffement et à la caisse principale, une table où le CDGYM 67 pourra déposer toutes informations ou circulaires.

L'organisateur aura toutes latitudes pour afficher ses partenaires locaux à l'exclusion de ceux relatifs :

- aux tabacs
- aux boissons alcoolisées
- aux concurrents directs des partenaires institutionnels de la FFG
- **AGIVA est partenaire exclusif du CDGYM 67 (aucun autre stand de tenues gymniques n'est permis)**

Le club organisateur vérifiera qu'il est couvert par ses assurances diverses pour l'organisation de manifestations sportives.

## XVI. DEVELOPPEMENT DURABLE

Prévoir dans la mesure du possible, des poubelles de Tri (*salle d'échauffement, salle de compétition, buvette...*)

## XVII. DROIT A L'IMAGE

L'engagement à la compétition entraîne de *facto* pour chaque sportif, le consentement à la fixation de son image. Ces photographies pourront être utilisées par le CDGYM 67, à des fins d'information du public, dans le cadre de l'actualité relative à cette compétition.

Les photos des gymnastes et des podiums présent par le photographe officiel du CDGYM 67 lors des compétitions départementales peuvent être visionnées sur le site Internet du CDGYM 67.

## XVIII. ALERTE METEO ORANGE

En cas d'alerte météo ORANGE (*neige et/ou verglas*) sur le département, la compétition sera annulée.